

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **28 mars 2013**

Délibération n° 2013-3842

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : Restructuration de l'aire d'accueil des gens du voyage - Demande de subvention au Fonds européen de développement régional (FEDER)

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Justet

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 15 mars 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : vendredi 29 mars 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mmes Guillemot, Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert, Jacquet, Justet, Kabalo, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, MM. Lévêque, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mmes Rabatel, Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin (pouvoir à M. Lebuhotel), Crimier (pouvoir à M. Da Passano), Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Barral (pouvoir à M. Vincent), Bouju (pouvoir à M. Reppelin), Assi (pouvoir à M. Buffet), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), M. Balme (pouvoir à M. Jacquet), Mmes Bocquet (pouvoir à M. Geourjon), Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Bernard B.), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Barret), Hugué (pouvoir à M. Gignoux), Joly (pouvoir à M. Gillet), Lambert (pouvoir à M. Longueval), Mme Levy (pouvoir à M. Augoyard), M. Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Palaja, MM. Pilon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Turcas, Mme Yéremian (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Calvel, Barge, Bolliet, Llung, Louis, Muet, Nissanian, Touraine.

Conseil de communauté du 28 mars 2013**Délibération n° 2013-3842**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Restructuration de l'aire d'accueil des gens du voyage - Demande de subvention au Fonds européen de développement régional (FEDER)**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 mars 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibérations n° 2011-1993 du 10 janvier 2011 et n° 2012-2769 du 13 février 2012, le Conseil de communauté a accepté l'individualisation d'une autorisation de programme d'un montant global de 810 000 € TTC pour la réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage de Rillieux la Pape.

En effet, cette aire d'accueil réalisée par la Ville de Rillieux la Pape a été ouverte en août 2005. Depuis le 1er janvier 2006, la Communauté urbaine de Lyon en assure la gestion.

Cette aire de 20 places, destinée au passage des gens du voyage, fut la première aire ouverte dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage sur le territoire de la Communauté urbaine.

Sa conception, basée sur les modèles connus au moment des études, comprend un bloc collectif de sanitaires à destination des voyageurs intégrant en son centre le local d'accueil qui est aussi le local technique. Pour la desserte en eau et électricité des usagers, des bornes ont été positionnées pour desservir 2 places de stationnement.

Il a été constaté depuis que ce modèle ne convient pas. Il ne donne pas satisfaction aux usagers et génère des coûts de maintenance de plus en plus élevés.

Depuis cette 1ère ouverture, la Communauté urbaine a construit 16 aires dont chaque réalisation s'est enrichie de l'expérience et du vécu des précédentes pour aboutir à un produit mieux adapté aux besoins des utilisateurs et dont la conception a intégré la nécessaire maîtrise des coûts de maintenance. Aussi, pour que cette aire puisse continuer à remplir ses fonctions d'accueil et favoriser l'intégration sociale, il a été décidé de la réhabiliter sur cette base.

Le projet de réhabilitation consiste à réaliser 20 places dont la surface sera comprise entre 75 mètres carrés minimum et 100 mètres carrés maximum chacune, soit 10 emplacements d'environ 150 à 200 mètres carrés (1 emplacement = 2 places) séparés par des blocs sanitaires. Il sera construit 5 blocs sanitaires dont un sera aménagé pour les personnes à mobilité réduite offrant, pour chaque emplacement, une douche, un WC et une cuisine ouverte équipée d'un évier, d'une prise pour la machine à laver et d'une prise d'eau. Un local d'accueil sera construit en entrée.

Les travaux de construction du local, d'un montant de 350 304,70 € HT, soit 418 964,42 € TTC, sont éligibles au programme opérationnel du fonds européen de développement régional (FEDER). Cette partie de travaux peut ainsi faire l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat, gestionnaire des crédits FEDER, au taux maximum d'intervention prévu de 50 %, soit une subvention attendue de 175 152 €.

Cette subvention fera l'objet d'une individualisation complémentaire de recette après acceptation de la demande et communication du montant exact accordé.

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

Autorise dans le cadre du projet de construction d'un local d'accueil sur l'aire d'accueil des gens du voyage de Rillieux la Pape, monsieur le Président à :

a) - solliciter une subvention d'équipement auprès de monsieur le Préfet de la région Rhône-Alpes, Préfet du Rhône dans le cadre du programme opérationnel du fonds européen de développement régional (FEDER) au taux maximum,

b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 29 mars 2013.